

ECHOS DE LA COMMUNE 2024

ECKARTSWILLER



- 2 EDITO
- 3 INFOS
- 3 Les affaires communales
- 4 Don du sang
- 4 Civisme
- 4 Calendrier des chasses en forêt indivise
- 4 Loi montagne 2024
- 5 Compte administratif 2023
- 6 Cession de propriétés communales impasse des châtaigniers
- 6 Congrès des maires
- 6 Véhicule communal
- 7 Mur du cimetière
- 8 Le décaissement intégrant l'enlèvement du mur défectueux a été réalisé en 8 jours
- 9 Ferrailage du socle du futur mur le 03 Octobre et mise en place des coffrages le 15 Octobre
- 10 Remblaiement
- 11 Cimetière
- 11 Élagage du Wilthal
- 12 Salle polyvalente
- 12 Autoroute A4 : Grille de retenue des déchets
- 13 Terrain de pétanque
- 13 Réflexion de voirie
- 14-15 Oberhof- inondation du 17 Mai
- 16 Intempérie 2024
- 16 Journée d'hiver verglaçante le 17 janvier
- 17 Entretien des espaces verts
- 17 Décors de Noël 2024
- 18 Nettoyage de printemps
- 18 Crèche de Noël
- 19 Naissances
- 19 Mariages
- 19 Décès
- 20 Anniversaires
- 21 Le 14 Juillet
- 22 Cérémonie du 11 Novembre
- 22 Fête des aînés
- 23 Club de gymnastique « La batteuse »
- 24 Association de pêche
- 25 Bibliothèque saint Jean
- 26 Paroisse saint Barthélémy
- 26 Des nouvelles de la chorale de St Jean / Eckartswiller
- 27 Le transfert de l'école
- 28 L'APPEJE – Association des parents d'élèves du RPI saint Michel
- 28 Fête de Noël du RPI le 21 Décembre 2023
- 29 L'école du cirque
- 30-31 Petit historique concernant notre village
- 32 Pompiers
- 32 Smictom
- 33 Le broyage des végétaux : une solution écologique et économique
- 34 Déchets verts
- 34 Collège de France
- 34 Office du tourisme de Saverne
- 35 Caméras de surveillance
- 35 Recensement des jeunes
- 36 Centrales photovoltaïques = C'est parti pour l'opération d'autoconsommation collective
- 37-38 Défense extérieure contre l'incendie
- 39 Numéros et adresses utiles

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Alors que l'année 2024 touche à sa fin, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente cette nouvelle édition de «l'Echo de la commune», résumant l'actualité communale de cette année 2024 quelque peu atypique.

Que pouvons-nous retenir de cette année écoulée ?

Sur le plan climatologique, une année très humide faisant sortir la Zinsel de son lit et provoquant l'inondation d'Oberhof ; à ce titre la commune d'Eckartswiller a été classée en catastrophe naturelle.

Sur le plan national, nous avons eu des élections européennes, une dissolution de l'Assemblée Nationale, la formation tardive d'un gouvernement, qui a finalement été renversé par une motion de censure irresponsable.

Une note d'optimisme nous vient de la résurrection de «Notre Dame» à Paris, un chantier titanesque de 5 ans.

Il en est presque de même pour le chantier du mur du cimetière. Suite aux constats de déformation des parois de soutènement il y a 4 ans, les différentes étapes d'études techniques, administratives, financières, ont permis le démarrage des travaux le 25 septembre pour s'achever le 15 décembre.

Je tiens à remercier tous les acteurs ayant œuvré sur ce chantier, en commençant par la secrétaire de mairie, le bureau d'étude SERUE, les équipes des entreprises ADAM et ROCA, ainsi que leurs sous-traitants. Les différents corps de métier se sont succédé sans temps mort, afin de respecter scrupuleusement le planning initial. On peut souligner que les pierres de parements en grès, habillant ce mur en béton s'intègrent bien à l'ancien ouvrage.

Par ailleurs, la commune vous remercie pour votre compréhension quant à la gêne occasionnée durant ces 11 semaines de blocage de la rue principale, sans oublier les collégiens et lycéens dont le trajet du bus scolaire a dû être modifié, les obligeant à se lever plus tôt ou à trouver une solution alternative pour se rendre au collège et lycée.

Malgré une baisse des dotations de l'Etat et le coût important consacré à la reconstruction du mur du cimetière, nous avons pu remplacer l'ancien véhicule communal, vieux de 20 ans, par une nouvelle voiture, utilisée par Marc sur les deux communes.

Nous avons aussi tenu à procéder à la maintenance de la route de la chapelle en y faisant poser une double couche de bitume et de gravillons.

Je tiens à exprimer mes remerciements envers nos employés communaux, Marc qui veille au bon entretien de la commune, à la secrétaire de mairie Valérie pour sa conscience professionnelle et le bon accueil réservé à toutes les personnes qui ont besoin des services de la mairie, à Anne-Marie pour le service d'accompagnement du bus scolaire, à Véronique pour sa disponibilité à gérer la salle polyvalente. J'associe mes remerciements aux bénévoles qui donnent de leur temps pour décorer, entretenir et fleurir les espaces verts, et ceux qui participent activement aux soirées «Tartes flambées» du conseil de fabrique. J'y rajoute les conseillers municipaux actifs lors de nos séances du conseil municipal et qui participent au nettoyage de printemps de notre ban communal, ainsi que les citoyens sensibles à la propreté de l'environnement.

Dans ce même esprit, j'encourage aussi nos habitants à nettoyer le trottoir devant leur maison et d'enlever les herbes disgracieuses et envahissantes, particulièrement en cette année 2024 très arrosée et humide.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année remplies de joie, de partage ; avec une pensée pour tous ceux qui ont perdu un être cher. Que 2025 soit une année de réussite et d'épanouissement pour chacune et chacun, avec tous mes vœux de bonheur et de santé.

LES AFFAIRES COMMUNALES

Adresse courriel : mairie.eckartswiller@wanadoo.fr

Téléphone : 03 88 91 12 85

Heures d'ouverture de la mairie au public :

Mardi de 14h à 17h30 et Jeudi de 14h à 17h30

Permanence Maire / Adjoints :

Mardi et Jeudi de 16h à 17h30

ou sur rendez-vous en vous adressant au secrétariat.

N'hésitez pas à visiter le site internet de la mairie : www.eckartswiller.fr

Vous y trouverez une multitude d'informations concernant la commune, les manifestations et les liens utiles pour vous renseigner sur les démarches administratives.

Qualité de l'eau : consulter le site de la SDEA : www.sdea.fr



Don du sang

L'établissement Français de Sang (EFS) a supprimé, pour des raisons financières, il y a quelques années, les dons sur nos 2 communes d'Eckartswiller et de Saint-Jean-Saverne.

Les personnes sensibles à ce don peuvent se rendre aux collectes de Monswiller, de Saverne ou d'Ernolsheim-lès-Saverne. Les plannings sont régulièrement affichés dans la commune.

Civisme

Nous adressons nos vifs remerciements aux propriétaires de chien appliquant des gestes simples pour ramasser les déjections de leur animal préféré et ainsi participer au bien-être et au respect collectif.

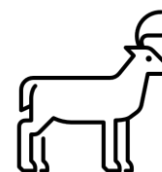


CALENDRIER DES CHASSES EN FORET INDIVISE

Le lien vous permettant de consulter le site de l'ONF affichant le calendrier :

<https://www.onf.fr/chasse/les-calendriers-de-chasse-en-foret-domaniale>

Dates des chasses planifiées au Nord de l'A4 et au Sud de l'A4



Bail de chasse de la forêt indivise

Les baux de chasse de la forêt indivise sont « calés » sur un autre calendrier que ceux de la chasse communale. La reconduction du bail triennal de l'ONF en cours actuellement se terminera en janvier 2028.

LOI MONTAGNE 2024

Vu notre réseau de voirie pentue, Eckartswiller est classée en zone « montagne » et par conséquent, il y a lieu d'équiper nos voitures en pneus neige ou pneus 4 saisons « homologués ».



Compte administratif 2023

Dépenses de fonctionnement	281 266,46€
Recettes de fonctionnement	354 664,57 €
Excédent de fonctionnement	73 398,11 €
Résultat 2022 reporté	346 855,42 €
Résultat de fonctionnement	420 253,53€
Dépenses d'investissement	87 788,03 €
Recettes d'investissement	96 279,67 €
Solde d'investissement de l'exercice	8 491,64 €
Résultat de l'exercice	81 889,75 €
Solde d'investissement reporté n-1	123 818,18 €
Résultat global d'investissement	132 309,82 €
Excédent global de clôture de l'exercice	552 563,35 €
Détail du fonctionnement 2023	
<u>Dépenses :</u>	
Charges à caractère général	110 121,68 €
Charges de personnel	78 745,69 €
Atténuations de produits	2 485,00 €
Autres charges de gestion courantes	38 288,44 €
Charges financières	1 825,65 €
Opérations d'ordre	49 800,00 €
Total dépenses de fonctionnement	281 226,46 €
<u>Recettes :</u>	
Impôts et taxes	185 113,17 €
Dotations et participations	47 293,44 €
Atténuations de charges	3 619,89 €
Produits du service du Domaine	15 986,53 €
Produits de gestion courante	52 630,54 €
Produits spécifiques	50 021,00 €
Total recettes de fonctionnement	354 664,57 €

Cession de propriétés communales impasse des châtaigniers

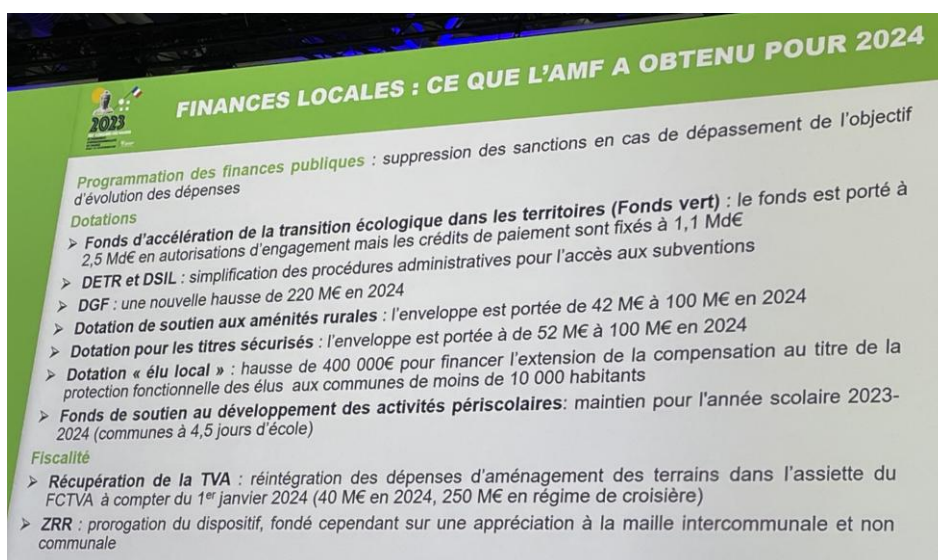
Annoncée l'année dernière, la cession des terrains appartenant à la commune a été finalisée par un acte de vente signé au mois de novembre 2024. Les biens cédés entrent en « pleine propriété » des riverains qui les ont achetés.

CONGRES DES MAIRES

Parmi les annonces faites lors du congrès des maires en 2023, celle d'une hausse de la Dotation Globale de Financement (DGF), qui ne s'est pas concrétisée dans la réalité 2024. Pour notre commune, nous toucherons 626 € de moins.

DGF 2023 : 15 774 €

DGF 2024 : 15 148 €



Véhicule communal

La commune d'Eckarswiller a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire en janvier 2024, en remplacement du Kangoo qui datait de 2004. Les aménagements intérieurs de l'ancien véhicule ont pu être transférés dans le nouveau Van Express Renault grâce aux compétences de Marc. Ce véhicule est mutualisé avec la commune de Saint- Jean-Saverne.



Mur du cimetière

Un chantier à plusieurs phases...

Constatant que le mur latéral bougeait depuis quelques années, il y avait lieu de faire intervenir plusieurs architectes, bureau d'études pour trouver une solution réalisable sur ce mur donnant sur la parcelle communale contiguë cimetière, exiguë sur le côté rue et plus large sur la partie haute.

Pour retenir la solution la plus adaptée, il y avait lieu de connaître la nature du terrain. Pour cette étape l'entreprise FONDASOL a réalisé un carottage de la parcelle.

A l'issue de cette étude, il a été décidé de faire un grand mur de soutènement en « L ».

Le bureau d'étude SERUE a réalisé les calculs de la structure y intégrant le ferrailage nécessaire pour établir un plan global, chiffrer le projet et préparer les documents administratifs.

Après le lancement d'un appel d'offre, seules deux sociétés ont répondu à ce marché. Les travaux de décaissement du terrain ont été confiés à l'entreprise ADAM.

Le cabinet du géomètre JUNG de Saverne a tracé les limites de propriété.

L'entreprise ROCA avec la collaboration de l'entreprise de maçonnerie «Le trèfle» ont bétonné le mur.

Les travaux de remblaiement de 2000 m³ de terre et autres matériaux drainant réalisés par l'entreprise ADAM ont suivi sans temps mort.

S'en est suivi l'habillage du mur bétonné par des parements en grès issus de la carrière locale «Rauscher», ainsi que la pose de couvertine.

Le coût de cet ouvrage se monte à 279 800 € HT.

Une subvention de 78.000 € a été accordée par la CEA, ainsi qu'une Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de 28.000 €, un emprunt de 100 000 € au taux de 1,6 % a été contracté sur une période de 10 ans. Vu les délais de démarrage des travaux, le remboursement de cet emprunt a déjà démarré en 2023.

Ces travaux ont été réalisés selon un calendrier très serré **en démarrant le 25 septembre et se terminant le 15 décembre**. La route principale a été barrée durant cette période. Malgré le fait que la CEA ait mis en place des panneaux indiquant une route barrée, de nombreux camionneurs de semi-remorques se sont engagés sur la D115, s'obligeant à faire marche arrière sur 400 m jusqu'à la rue de Bonne Fontaine pour faire demi-tour.

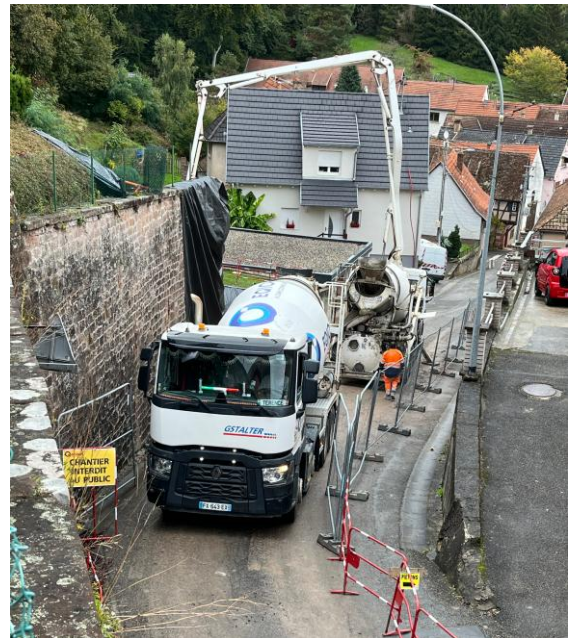
Ce chantier remplit 2 objectifs :

- éviter l'effondrement du mur latéral,
- assurer l'accès au terrain communal attenant au cimetière afin de pouvoir l'entretenir plus facilement et permettre une future extension du cimetière.

Mise en place de remblai sur la route principale pour permettre à la pelleuse d'accéder sur le terrain communal.

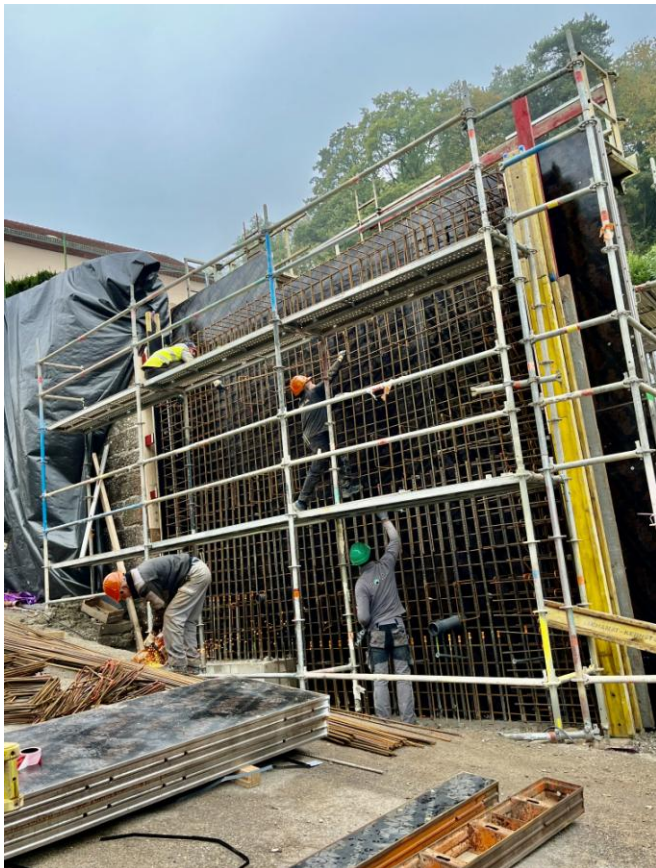
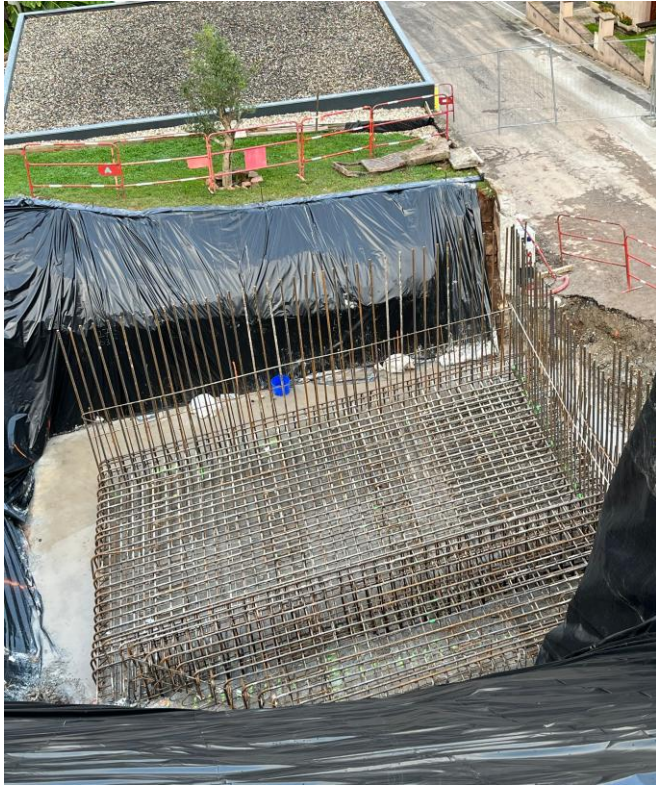


Le décaissement intégrant l'enlèvement du mur défectueux a été réalisé en 8 jours



Mise en place de béton dit « de propreté »

Ferrailage du socle du futur mur le 03 octobre et mise en place des coffrages le 15 octobre



Remblaiement

Structure béton terminée le 25 Octobre remblaiement démarré le 12 Novembre et termine le 22 Novembre... Sous la neige.

La pose des parements en grès de la carrière Rauscher de Rohrbach a débuté le 26 Novembre fin : le 03 Décembre



Cimetière

Enlèvement de stèles funéraires

Le nombre d'emplacements libres étant très limité, des stèles de concessions abandonnées et en mauvais état ont été enlevées. En effet, les recherches pour contacter les propriétaires de concessions échues étant infructueuses, la commune a «missionné» l'entreprise funéraire locale METZMEYER pour enlever les restes des stèles instables. Le coût communal de cette opération s'est élevé à 1500 €. Pour rappel, dans le règlement du cimetière, Il est précisé qu'il revient au concessionnaire de faire enlever à ses frais, les aménagements faits sur les tombes après l'abandon de l'emplacement.



Evolution du cimetière

La commune a créé trois emplacements de «Cave urne».

La cave urne est un petit caveau accueillant une ou plusieurs urnes contenant les cendres d'un défunt. Ce petit caveau est placé en pleine terre.

Pour tout renseignement, s'adresser en mairie

Elagage du Wilthal

Afin de faciliter la circulation du bus scolaire lors de la période des travaux, la commune a procédé à l'élagage du talus communal bordant la route. Par ailleurs, nous remercions Mme KUHN / WOLLBRETT de Saint Jean Saverne d'avoir rabattu les charmes gênant la visibilité.



Salle polyvalente

Les socles bordant la salle polyvalente étaient quelque peu fatigués et présentaient une usure bien avancée. En effet, vieux de plus de 40 ans, ils cachaient en fait les conduites de chauffage des radiateurs. Les variations de température de ces conduites, quoique bien isolées, ont engendré une petite formation d'humidité et affaiblit la structure en bois de ces socles.

Le démontage de la structure, l'isolation et la fixation des tuyaux ont été réalisés par notre ouvrier communal Marc ; le remplacement des socles par des planches plus compactes a été effectué par un menuisier.

Des grilles de circulation d'air ont été rajoutées permettant une aération de ces plinthes.



Autoroute A4 : Grille de retenue des déchets

Beaucoup d'utilisateurs de la route jettent des déchets sur le bas côté des routes, il en est de même pour les automobilistes prenant les autoroutes. Les conséquences de cette pollution s'observent sur la grille de retenue du collecteur des caniveaux de l'autoroute dans le vallon de Champagne. La mairie doit régulièrement contacter la SANEF pour que l'équipe d'entretien vienne purger cette grille. Alors ne jetons pas nos déchets par la fenêtre de notre voiture.

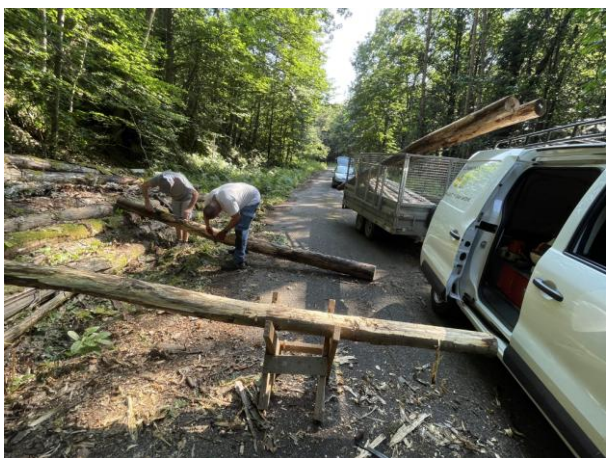


Terrain de pétanque

Les travaux pour la réalisation d'un terrain de pétanque ont démarré **le 27 mai**. L'entreprise ADAM a retiré les dalles de gravillons lavés où se trouvait un équipement de tennis de table en béton, cassé il y a quelques années.

Le terrassement a été réalisé en deux jours. L'ouvrier communal Marc, aidé par Michel et le maire ont écorcé et mis en place des troncs de châtaigniers cherchés dans la forêt communale, pour délimiter l'espace de jeu.

L'année 2024 avec sa météo changeante a certes limité le nombre de jours de pétanque sur ce terrain mis aux normes et apprécié par les boulistes.



Réfection de voirie

L'état de la rue de la chapelle s'étant bien dégradée, il était important de consolider la bande de roulement en y mettant 2 couches de bitume et de gravillon. Cette action nécessitant d'être réalisée par temps sec, il y avait lieu de trouver le bon créneau météorologique... Cela fut le cas le 5 septembre



Oberhof – inondation du 17 mai

Dans la nuit du 16 au 17 mai, d'intenses précipitations ont provoqué le débordement de la Zinsel. Ces crues qu'on pourrait qualifier de décennales se reproduisent avec la même ampleur à chaque débordement. Malgré les panneaux indiquant la route barrée, de nombreux automobilistes forcent le passage. Un de ces contrevenants s'est retrouvé coincé ; ayant «noyé» son moteur, il a dû se faire dépanner avec le tracteur d'un riverain. La commune a été classée en «catastrophe naturelle» suite à cet évènement.



Alors que les hauteurs du cours d'eau sont habituellement de l'ordre de 30 à 50 cm, elles montent rapidement en cas de fortes précipitations. C'est ainsi, que lors du dernier épisode du mardi 19/11/24 à 20 heures, le niveau a passé de 0,30 m à 2,20 m à 4 h le mercredi 20/11, pour redescendre à 0,50 m le jeudi à 17 heures.

Les crues remarquables des années précédentes :

- Décembre 2001 niveau 3,53 m
- Décembre 2010 niveau 3,34 m
- Mai 2013 niveau 3,26 m

Afin de juguler ces débordements de la Zinsel, des travaux de curage des 3 arches de ce pont avaient déjà été planifiés par la CEA en 2022, mais les travaux avaient été reportés à la suite de l'arrêté «sécheresse» émis par la préfecture. Cette opération de curage a été réalisée courant septembre, elle a duré 3 semaines. Il y avait lieu de retirer les sédiments accumulés durant les 40 dernières années ; signalons que la dernière opération de nettoyage remonte aux années 80.

Le résultat de cette action est impressionnant donnant à ce pont, dont l'origine revient à Vauban, un aspect plus massif. Ce pont a été amélioré en 1880 sous l'égide de l'administration allemande du deuxième Reich. Ces travaux ont été suivis et financés par la CEA - Antenne de Bouxwiller - le coût se monte à 85.000 € ; ils ont été confiés au «Parc Travaux d'Erstein». Par ailleurs, cette opération a permis aux experts de vérifier l'état de «santé» de l'ensemble des 3 arches. D'après les observations, l'ensemble est dans un état satisfaisant pour ce pont plus que centenaire.

Vu que le lit de la rivière a été curé, l'établissement Voies Navigables de France (VNF) est aussi intervenu pour ajuster et recalibrer le capteur de niveau mesurant en continu la hauteur du cours d'eau afin de pouvoir émettre des alertes avant les crues.

Une opération d'empierrement des rives prévue mi-novembre a dû être reportée au printemps 2025 pour cause d'intempéries.

Oberhof – inondation du 17 mai

Un fossé de décharge permettant l'évacuation de l'eau lors des inondations a été curé par «Entraide Emploi». En effet, la végétation reprend toujours ses droits et de nombreux arbustes ont poussé dans ce fossé. Une subvention a été demandée à la préfecture dans le cadre du classement en Catastrophe Naturelle «CATNAT» ; elle devrait être versée prochainement.



Intempéries 2024

Après les nombreuses périodes de précipitations de l'année, des arbres bordant la D115 sont tombés à l'entrée du village.

En effet, les sols détrempés n'ont pu retenir les arbres penchés vers la route ; un coup de vent aidant et l'acacia alourdi par du lierre est tombé barrant toute la route à l'entrée du village.

Les pompiers, aidés par un bénévole et le maire, ont dégagé la route le plus rapidement possible. La CEA a prévu à l'automne de faire des coupes préventives sur des arbres menaçants de tomber.



Le 28 mai, un autre arbre d'une parcelle communale est tombé, pour la même raison, sur des propriétés privées, occasionnant des dégâts sur une clôture. Le coût de réparation a été pris en charge par l'assurance communale. (21/5)



Journée d'hiver verglaçante le 17 janvier

Des pluies verglaçantes d'une très forte intensité ont paralysé la circulation le mardi 17 janvier sur une grande partie de notre région. Si les grands axes ont été difficilement dégagés par la CEA, les routes départementales ne l'ont été qu'en fin de journée. L'ouvrier communal aidé par l'adjoint Jean-Luc Rothan ont bien tenté de saler les rues y compris la route départementale traversant le village. Cependant, il s'avérait que le salage était inefficace car la pluie continuait de tomber sur le sol gelé. Bref, de nombreuses sorties de route avaient eu lieu, les transports scolaires avaient été interrompus, les déplacements étaient difficiles, voire impossibles... Le verglas est bien le pire ennemi de l'automobiliste, car même les pneus neige (obligatoires en zone montagne) ne permettent pas de garantir une tenue de route ...



Entretien des espaces verts

Yolande et Annie, aidées par Marc, aménagent, taillent, arrosent, entretiennent les espaces verts en fonction des saisons, avec un résultat qui fait toujours plaisir à nos habitants. Merci à eux.



Décorations de Noël 2024

L'année 2024 touche à sa fin et les décorations de Noël ont fait leur apparition. Certains sujets étant vieillissants, Annie aidée de bénévoles ont procédé à leur rénovation et fabriqué deux nouveaux décors.

Un grand merci à toutes les personnes qui participent bénévolement à l'amélioration du cadre de vie par la rénovation, la fabrication, la mise en place, l'arrosage et le fleurissement de notre commune.

NOUVEAUTE : Cette année, nous avons tenté l'expérience d'une démarche participative de fleurissement partagé et d'implication citoyenne autrement dit le bénévolat pour fleurir les différents espaces communaux.

Véritable potentiel pour développer du lien social et de l'animation dans nos rues, il peut concerner une diversité d'espace : devanture de maisons, avant-cours, fontaine, trottoirs...

Il s'agit simplement de suivre l'arrosage, le désherbage, le retrait des fleurs fanées... à ce titre, nous remercions la 1^{ère} équipe qui a œuvré cet été au niveau de la fontaine située au centre du village, un grand merci à eux pour leur implication.

Le fleurissement partagé encourage les riverains à s'approprier une petite parcelle mise à disposition par la commune ou sur le trottoir devant chez eux, de planter et entretenir dans un objectif de valorisation partagée du cadre de vie.



Nettoyage de printemps

Le samedi 6 avril, les membres du conseil municipal aidés par quelques habitants motivés ont parcouru les chemins et le ban communal pour y ramasser les habituels déchets.

Comme les années passées, cinq équipes ont été constituées, elles ont exploré :

- la Route Départementale N° 122 + route forestière vers le Mont Saint Michel
- Route depuis la « Chapelle sacré cœur » vers l'autoroute et toute la zone côté Monswiller de l'autoroute.
- Hayenberg + D619 vers Monswiller Wildthal + route vers la rue des jardins et la salle polyvalente et la route des chapelles vers le village.
- Route depuis la « Chapelle sacré cœur » vers Ottersthal + la route forestière rue de Bonne Fontaine.

en ramassant divers objets jetés négligemment par les promeneurs, les automobilistes et autres usagers de la route.

L'ensemble de la collecte est en léger recul, mais globalement les mêmes constats se répètent d'année en année et les incivilités demeurent.

Un vif remerciement aux courageux habitants qui nous soutiennent dans cette opération.



Crèche de Noël

Fidèle à la tradition, une petite équipe bien rodée a décoré l'église et préparé la crèche de Noël.

L'ensemble des éléments, quelques peu lourds, stockés dans la chaufferie sont à monter et à assembler autour de l'autel.

Les volontaires souhaitant rejoindre l'équipe de bénévoles sont les bienvenus pour perpétuer cet évènement très apprécié par les enfants et les paroissiens.

Venez voir la crèche 2024 en famille



Elle est visible tous les jours durant les heures d'ouverture de l'église. Il suffit de pousser l'interrupteur, à gauche de la crèche, pour l'illuminer !

Naissances

Anna Jenny Sandrine FAUST

née le 05 août

Thélyo Stanislas GROSS

né le 28 septembre

Lyana Serena GROSSE

née le 13 novembre



Mariages



Delphine Claudine HULOT et
Clément Félix Paul BUTEL
Le 18 mai



Marjolaine STUBER et
Boussad IBERSIENE
Le 18 juin



Décès

Monsieur Jean-Albert KUNTZNER

Monsieur Jean-Paul BEAGUE

Monsieur Jean-Paul Charles RAHM

Madame Lucienne Roberte Solange SCHROEDER

Épouse RAHM

Madame Marie-Madeleine Denise MECKES

Épouse SCHONGART

Madame Christiane Emilie HERR

Épouse HEYN



décédé le 06 avril

décédé le 18 avril

décédé le 10 juillet

décédée le 19 juillet

décédée le 1^{er} août

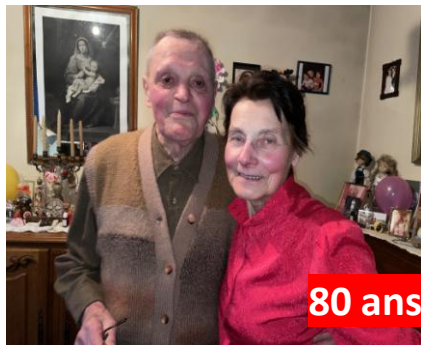
décédée le 10 août

ANNIVERSAIRES



85 ans

M. Charles HESS



80 ans

Mme Marguerite MENG



85 ans

Mme Madeleine JOSEPH



80 ans

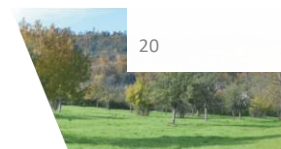
Mme Marie-Thérèse SIMON

SANS PHOTOS DE :

Monsieur Eugène WAGNER 90 ans

Madame Marie-Thérèse WURTZ 80 ans

Monsieur Eugène GRIES 95 ans



Le 14 juillet

Pour la 6e édition, les communes de St-Jean-Saverne et d'Eckartswiller ont convié les habitants des deux villages limitrophes à célébrer ensemble la fête nationale.

Dès 19 h, une foule nombreuse a pris place à l'ombre des platanes de la salle polyvalente d'Eckartswiller. Après le mot de bienvenue, les maires Jean-Jacques JUNDT et Jean GOETZ ont invité le public à partager le «freibier» et autres boissons.

Les conseillers municipaux des deux communes ont servi la traditionnelle petite restauration.

Malgré une année 2024 très arrosée, cette soirée s'est déroulée avec une météo agréable. Cette rencontre champêtre est toujours très appréciée par les habitants de nos deux communes.



Cérémonie du 11 novembre

Après le dépôt d'une gerbe au monument aux morts d'Eckartswiller, les membres du conseil municipal, se sont rendus à Saint-Jean-Saverne à 11 h et pour la 6e année consécutive, les deux communes se sont associées pour une commémoration commune.

Après les discours de l'adjointe au maire Angèle BERNERT et du maire d'Eckartswiller, Jean- Jacques JUNDT, la lecture des noms des citoyens tués lors des deux conflits, une gerbe a été déposée. Jean-Claude Linder a interprété la sonnerie «Aux Morts», la minute de silence a été suivie d'une Marseillaise chantée par l'ensemble des personnes présentes accompagnée par le trompettiste.

Le verre de l'amitié a été partagé dans la belle salle voûtée sous le bâtiment de l'école.



Fête des Aînés

Le 18 février 2024, les seniors des deux communes ont pu apprécier le succulent repas préparé par un excellent traiteur et servi par les conseillers municipaux.

Les conseillères Annie et Yolande ont assuré avec enthousiasme la partie récréative avec un sketch « électrique » complété par deux chants.

Les aînés ont exprimé leur joie de partager entre connaissances les plaisirs de la convivialité.

A noter dans votre agenda : La prochaine fête des Aînés aura lieu le dimanche 23 février 2025.



Club de gymnastique « la Batteuse »

L'année sportive 2023-2024 s'est terminée avec beaucoup de tristesse. Isabelle qui anime le cours du lundi a dû tirer sa révérence, après 22 années d'activité au sein de notre club, suite à des problèmes de santé.

Le cours du jeudi animé par Brigitte est maintenu. Pour permettre aux adhérents du lundi à poursuivre l'activité physique, elle a intégré un cours le jeudi de 20h15 à 21h15. Nous comptons à ce jour 35 adhérents.

Un grand merci à toutes les deux pour leur investissement et grand dévouement.

Quelques inscriptions sont encore possibles.

Alors, si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas.

Jeudi de 19 h à 20 h: multi-activités: step - ballon - fitstik - renforcement - CAF...

de 20h15 à 21h15 : gym'form: renforcement - CAF - étirement.

Renseignements au 06-29-16-07-17

La présidente, Yolande REBSTOCK



Association de pêche

Lors de l'ouverture de l'Assemblée générale (AG) du 07 juillet 2024, le président Maurice BIGNET rappelle que c'est la dernière AG qu'il préside. Comme il l'avait annoncé, il ne sollicite plus un nouveau mandat de président.

Maurice a assuré la fonction de président de l'association depuis le 9 mai 2012, soit un mandat de 12 ans.

Le Maire d'Eckartswiller M. Jean-Jacques Jundt a retracé l'historique de l'association jusqu'à ce jour et a félicité le président sortant BIGNET Maurice pour son implication et son dévouement durant son mandat de président. Maurice reste membre du comité et continuera à s'investir pour le bon fonctionnement de l'association.

Lors de cette AG, un nouveau président, M. Christophe DILLMANN, a été élu (3^{ème} en partant de la droite sur la photo).

Lors de la période du 01 juillet 2023 au 30 juin 2024, l'étang a été loué à 19 reprises et 12 séances de travail ont été effectuées.

L'association compte à ce jour 45 membres et souhaite vivement accueillir de nouveaux adhérents. Les non pêcheurs qui souhaitent s'investir pour l'entretien du site sont également les bienvenus.

Les membres de l'association vous souhaitent de passer de bonnes fêtes et une bonne et heureuse année 2025.



Bibliothèque Saint Jean

Comment nous trouver ?

La Bibliothèque municipale est située dans l'ancien couvent tout comme l'École municipale.

Les horaires d'ouverture :

1^{er} mercredi du mois : 10 h à 11 h

Vendredi : de 18 h à 20 h

Samedi : de 14 h à 15 h

Durant les congés scolaires seule la permanence du vendredi soir est assurée.

Devenir lecteur

Gratuité pour tous.

Il suffit de remplir une fiche de renseignements.

On peut y emprunter jusqu'à trois documents pour une durée de trois semaines.

Fonds de la Bibliothèque :

Riche de 3 500 livres, dont une partie est renouvelée deux fois par an par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin. Régulièrement des nouveautés sont achetées en librairies : [Les](#)

[Nouveautés](#)

On y trouve

Pour les enfants : des romans, des contes, des albums, des BD et des documentaires sur des thèmes très variés, des revues (Science et vie Junior, Julie ...)

Pour les adultes : des romans, des biographies, livres en allemand, des documentaires, des revues (l'ami des jardins et de la maison, maxi-cuisine ...)

L'équipe des bénévoles est à votre disposition pour vous guider et répondre à vos attentes.



Les animations régulières sont organisées par l'Association « Les Amis de la Bibliothèque ».

Paroisse Saint Barthélémy

La Présidente et l'ensemble des bénévoles remercient toutes les personnes de notre village et des environs qui ont participé le samedi 19 octobre 2024 à la soirée Tartes flambées. Cette manifestation a été une grande réussite compte tenu du nombre de participants ! Ce moment de convivialité et d'échanges a été très apprécié.

Personnellement, je remercie particulièrement les bénévoles fidèles et toujours présents, ainsi que les nouveaux qui se sont intégrés au groupe sans aucune difficulté ! Je remercie également Monsieur le Maire qui nous offre gracieusement la salle polyvalente.

Prochaine soirée tartes flambées le 8 mars 2025.

Josette PFEIFFER

Des nouvelles de la chorale de St Jean/ Eckartswiller

Notre chorale, dirigée par Pascale Lorentz et accompagnée à l'orgue par Jean-Michel Lorentz et à la guitare et aux percussions (djembé) par Francis Moitrier, anime avec enthousiasme, tous les dimanches, la messe soit à Eckartswiller, soit à St Jean. En plus des activités d'animations liturgiques dominicales, la chorale chante aussi aux enterrements, aux mariages et aux 3 rendez-vous annuels organisés par le Club Vosgien de St Jean le 1^{er} mai, la St Michel fin septembre et le 26 décembre avec la montée aux flambeaux. Ces cérémonies rassemblent de nombreuses personnes venant d'horizons divers et quelquefois de très loin, du côté de Sarreguemines par exemple. Ces fidèles sont ravis et souvent étonnés de voir à quel point le chant liturgique vivant et participatif peut donner sens à une célébration et, comme le dit justement un de ces chants, ils ne rentrent pas eux comme ils étaient venus !

Les répétitions se font dans la joie et l'esprit de partage que les choristes ont à cœur de transmettre aux assemblées liturgiques. Ils vous invitent à vivre ces moments avec eux et, si le cœur vous en dit... à venir les rejoindre le mardi soir à 20 h en salle socio-culturelle à St Jean.

PS : sont absents Béatrice, Sylvie et Maurice retenus par d'autres obligations.



Le transfert de l'école

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024, il y avait dans notre Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) 4 classes réparties sur les trois communes d'Eckartswiller, Saint-Jean-Saverne et Ernolsheim-lès-Saverne.

Depuis quelques années, l'Inspection académique souhaite ne plus avoir d'enseignants isolés avec une seule classe, ce qui était le cas à Eckartswiller. En effet, cette situation présente quelques risques (enfants seuls face à un malaise de l'enseignant ou enseignant contraint de s'occuper d'un élève en laissant temporairement la classe sans surveillance).

Pour répondre à cette problématique, à partir de la rentrée des classes de septembre 2024, la classe d'Eckartswiller a été transférée à Saint-Jean-Saverne et le circuit du bus du RPI adapté.

Cela ne fait jamais plaisir à une équipe municipale de fermer l'école dans un village, et cette décision a été un crève-cœur pour l'ensemble des membres du conseil municipal. Mais nous savons aussi que l'avenir de notre école avec le peu d'enfants d'Eckartswiller scolarisés en maternelle et primaire est compromis à moyen terme.

Conscient que la baisse du nombre d'élèves allait à moyen terme engendrer des problèmes, en 2022 nous avons émis l'hypothèse d'un rapprochement «Ottersthal Eckartswiller et Saint-Jean-Saverne», mais devant la levée de bouclier des parents d'élèves (voir extrait des DNA du 27-04-2022), cette hypothèse n'a jamais abouti.

A ce jour, il y a encore 4 classes à 2 niveaux chacune (2 classes à Saint-Jean-Saverne et 2 classes à Ernolsheim) dans notre RPI. Toutefois aujourd'hui, avec encore 79 élèves dans le RPI, le risque d'une fermeture d'une classe semble se concrétiser dans un avenir proche.

Si demain une classe venait à être fermée, nous aurons alors 8 niveaux de classe à répartir entre 3 enseignants, ce qui veut dire des classes à 3 niveaux, chose que nous aurions pu éviter si l'intérêt des élèves seul avait été pris en compte !!

Par ailleurs se posera alors la question de la localisation / répartition des salles de classe dans les écoles des 3 communes du RPI.

Accompagnement Bus scolaire:

Anne-Marie Monzel s'est remise à la tâche pour l'année scolaire 2024/2025, une année particulière à double titre, dans la mesure où d'une part, le circuit a été modifié en raison du déplacement de la classe d'Eckartswiller à Saint-Jean-Saverne, d'autre part du chantier du mur du cimetière barrant la rue principale. En conséquence, Anne-Marie, pour prendre son poste à Saint-Jean-Saverne, devait s'y rendre à pied.

L'APEEJE – Association des parents d'élèves du RPI Saint Michel

L'APEEJE (Association des Parents d'Elèves d'Eckartswiller, Saint-Jean-Saverne, Ernolsheim-lès-Saverne) a pour objectif de soutenir financièrement les projets pédagogiques des enseignants du RPI St Michel et d'organiser des moments conviviaux tout au long de l'année scolaire.

Afin de pouvoir soutenir les projets scolaires, différentes ventes ont lieu durant l'année scolaire : deux ventes de fromage (automne et hiver), une vente de sapins en association avec la famille Agostini et une vente de chocolats (de Pâques). Au printemps 2024, un vide-école a également permis de récolter des fonds. Merci à tous ceux qui ont participé cette année !



Côté animations, en 2023/2024, l'APEEJE a organisé une fête de Noël pour rassembler parents, enfants et enseignants et partager un moment convivial : distribution de cadeaux pour les élèves du RPI St Michel et spectacle musical organisé par les enseignants. L'association a aussi financé des projets pédagogiques artistiques : intervention de Jack Koch et Amandine Piu, illustrateurs. Et a financé des sorties scolaires : une partie de la classe verte des CM1/CM2, Ethic Etapes pour la classe de maternelle, le planétarium et Hapik pour les GS/CP et CE1/CE2, ainsi que les entrées au cinéma dans le cadre du projet école et cinéma.

Pour l'année scolaire à venir, les membres de l'association ont beaucoup d'idées et de projets en tête, si vous, parents d'élèves, avez des suggestions et/ou envie de soutenir les actions de l'association, n'hésitez pas à prendre contact. Vous pouvez d'ailleurs rejoindre notre groupe Facebook *APEEJE* pour suivre toute l'actualité.

Le comité de l'association vous souhaite une belle année 2025 et remercie les membres de l'association, les enseignants, les donateurs, les collaborateurs et les mairies des trois villages pour leur soutien.

Sandra BINDSZUS, Lise BRIGEL, Sabrina GEIGER, Guenaëlle LIVET, Cindy MEYER, Aurélie RUCK et Catherine STEIB

Contact : associationapeeje@gmail.com , Groupe Facebook : APEEJE



Fête de Noël du RPI le 21 décembre 2023

L'association des parents d'élèves APEEJE a organisé avec les enseignants des 4 classes du RPI «Saint Michel», la fête de Noël dans la salle d'Eckartswiller décorée pour la circonstance.

L'École du cirque

Du 18 au 29 novembre 2024, le cirque Joubineaux est venu s'installer à Saint-Jean-Saverne pour permettre aux 79 enfants du RPI St Michel (regroupant les communes d'Eckartswiller, Ernolsheim-lès-Saverne et Saint-Jean-Saverne) de s'initier aux Arts du Cirque.

Chacune des 4 classes a ainsi pu s'exercer pendant une semaine avant d'offrir un spectacle époustoufflant aux familles et amis le vendredi soir.

Petits et grands ont été émerveillés par les apprentissages et prouesses des enfants : jonglage, équilibre, spectacle de clown, etc. !

Cette expérience circassienne a été possible grâce à la collaboration des mairies des 3 communes avec les enseignants et l'Apeeje, tant au niveau du financement que de l'organisation. Deux belles semaines, qui resteront probablement gravées longtemps dans les mémoires.

Aurélie Ruck



Petit historique concernant notre village

Eckartswiller est un village de type “village rue” situé au pied des Vosges, le long d’anciennes voies de communication au Nord de Saverne.

Les habitants y pratiquèrent l’agriculture, l’élevage et l’arboriculture fruitière et, pendant une période, très fortement la viticulture. La commune s’étend largement sur 1200 hectares et atteint la limite du département de la Moselle à Danne et Quatre-Vents ainsi que la vallée de la Zinzel au Nord (Oberhof). Elle inclut ainsi le plateau du Fallberg et la forêt de Dettwiller. L’altitude la plus élevée est de 437 m vers l’Est.

L’époque exacte de l’origine du village, reste jusqu’à aujourd’hui, indéterminée. Il est mentionné pour la première fois dans un acte de donation, datant de 1126, à l’abbaye de Saint Jean / Saverne sous le nom d’**Eggoltswiller**. Donation dans laquelle, le Comte Pierre de Lutzelbourg, offre à l’abbaye de St Jean, 12 fermes et 25 hectares de champs situés sur le ban d’Eckartswiller.

Une partie de la forêt communale dite “Frauenholz” est restée jusqu’à nos jours, non divisée entre l’Etat (successeur de droit de l’abbaye) et les villages d’Eckartswiller et de St Jean (forêt indivise). Dans cette forêt, les habitants des deux villages avaient le droit de glanage, boisement et déboisement. Eckartswiller, possédait aussi, avec Monswiller et l’abbaye de St Jean, le droit de pâturage sur l’ensemble des bans communaux, et même, sur une partie de celui de Steinbourg.

Au 14ème siècle, Eckartswiller était domaine des Comtes de Géroldseck. Après l’extinction de leur lignée vers 1390, le domaine fut morcelé, jusqu’à ce que finalement, vers 1700, l’évêché en acquiert l’intégralité.

En 1718, l’évêque céda le village, contre le “Zornhoff”, à l’abbaye de St Jean qui en restera propriétaire jusqu’à la révolution.

Du fait de la proximité du col de Saverne, le passage de nombreuses hordes d’envahisseurs firent beaucoup souffrir le village et ses habitants. Le village subit d’importants dégâts pendant la guerre des Paysans en 1525, suivi par celle des Huguenots en 1569, le passage du Général Mansfeld en 1622, l’invasion des Suédois en 1636 et la guerre de Hollande en 1674 durant laquelle Turenne se replia à Saverne.

En 1676, on ne dénombra plus que 14 habitants dans le village !

De la vieille église datant du 12ème siècle ne subsiste plus que la partie inférieure du clocher. C'est durant les années 1843/44 que l'ancienne église, devenue vétuste et surtout trop petite, a été démolie et reconstruite. L'agrandissement n'a été possible qu'après d'importants travaux de terrassements qui ont consisté à enlever une partie du talus de la forêt située derrière celle-ci. L'horloge, dont vous pouvez voir le mécanisme exposé dans l'église, a été montée et construite par le célèbre horloger Jean-Baptiste Schwilgué, constructeur de l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg.

L'orgue fut transformé plusieurs fois, et en dernier lieu par l'entreprise Roethinger en 1904. Il est remplacé, aujourd'hui, par un orgue électronique.

En dehors des 3 cloches qui furent bénies par Mgr Ruch à la fête de l'Ascension en 1923, l'église possède encore une petite cloche richement décorée datant du 14ième siècle appelée "Heideglöckel".

C'est à l'automne 1924 que le pittoresque clocher avec toiture à double pans fut remplacé par l'actuel clocher pointu. Ce n'est qu'en 1803 qu'Eckartswiller est devenue une paroisse à part entière ! Avant elle était filiale de Monswiller, et ce, depuis 1381.

Bibliographie : article DNA du 4/11/1953 « Geschichliche Notizen über Eckartswiller »

photos : JP Pfeiffer

Ancien clocher



Pompiers

Très sollicités durant l'année, nous remercions les pompiers pour leur disponibilité, leur compétence, lors des diverses interventions. Ils étaient rapidement sur les lieux lors du coup de vent qui a fait tomber un arbre le 28 mai à la sortie de la commune.

Aussi, comme tous les ans, les pompiers vous remercient pour l'accueil et la générosité que vous leur témoignez lors de la vente des calendriers.



SMICTOM

Les biodéchets (restes de cuisine et de table) sont encore très présents dans nos poubelles. Même dans les communes équipées de placettes de compostage ou de bornes, les biodéchets restant dans le bac orange représentent encore 41 % du bac orange. Même si les nouvelles consignes de tri ont vidé nos poubelles orange de nombreux emballages, la quantité de "vraies" ordures ménagères résiduelles (OMR) a augmenté.

Mais, le volume global de la poubelle orange, lui, a baissé ! Le SMICTOM fait figure de bon élève avec une moyenne de 98 kg d'OMR par an par habitant, alors que la moyenne française est de ... 249 kg.

A noter : les déchets de déchèterie ont, eux, augmenté. Donc au global la tendance est plutôt à la stabilité



Une caractérisation, c'est quoi ?

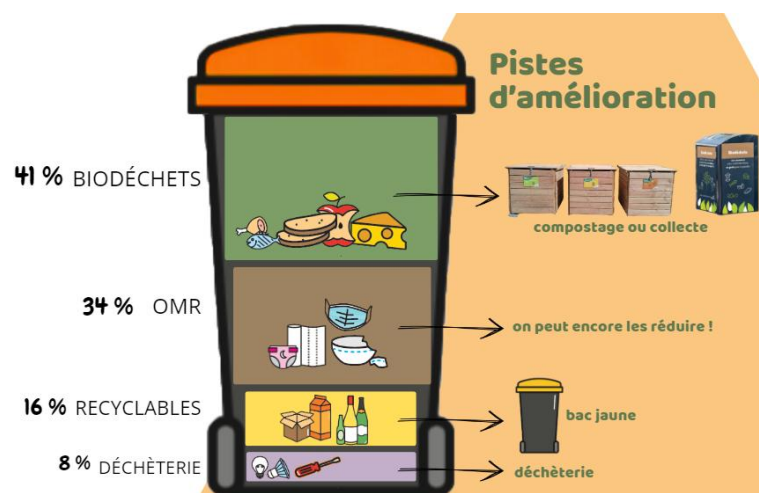
En mai dernier, le SMICTOM a organisé une caractérisation de nos bacs orange. Pendant 5 jours, un bureau d'études a ouvert et analysé le contenu de nos poubelles.

Le but ?

Après la mise en place progressive de solutions de tri des biodéchets, il était important de déterminer l'évolution de la composition des bacs orange depuis la dernière caractérisation en 2018.

Les OMR, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les Ordures Ménagères Résiduelles, qui ne peuvent être ni recyclées, ni réutilisées, ni compostées. Elles sont principalement constituées de déchets d'hygiène : mouchoirs, lingettes, essuie-tout, protections hygiéniques. Mais, même pour ces déchets, des alternatives existent ! Tous ont leur cousin en tissu. Alors, on ressort de l'armoire les mouchoirs à carreaux de papi !



Le broyage des végétaux : une solution écologique et économique

Pourquoi opter pour le broyage des végétaux ?

Le broyage des végétaux consiste à réduire en petits morceaux les déchets verts tels que les branches, les feuilles ou les résidus de taille.

Cette technique présente plusieurs avantages :

- 1 **Réduction des déchets** : Plutôt que de déposer ces déchets en déchèterie, le broyage permet de les valoriser directement sur place en les transformant en compost ou en paillis.
- 2 **Amélioration de la qualité du sol** : Le paillis obtenu nourrit le sol en se décomposant progressivement, favorisant ainsi la croissance des plantes.
- 3 **Économie d'eau** : Le paillis retient l'humidité du sol.

Les solutions qui existent :

Service de broyage à domicile

Deux associations proposent ce service : Le Bonheur est dans le pré, dans le secteur Marmoutier et l'Association arboricole de Petersbach. Un technicien se déplace chez vous avec le broyeur et du matériel de protection, puis il procède à l'alimentation du broyeur et vous apporte des conseils. Cette technique permet de fabriquer du bois raméal fragmenté (ou BRP). Le diamètre maximum est de 9 cm et le bois doit avoir été coupé moins de 4 mois avant le broyage. Pour plus de renseignements :

Le bonheur est dans le pré : 09 84 51 46 42 ou lestdanslepre@yahoo.fr

Association arboricole de Petersbach : M. Michel Collin au 06 07 61 05 26 ou michou.chou6151@gmail.com

Aide à l'achat de broyeur

Afin d'encourager les usagers à adopter cette pratique écologique, le SMICTOM de la Région de Saverne met en place, pour les associations et les communes, une aide à l'achat de broyeur.

Pour plus d'infos, contactez le SMICTOM par mail smictom@smictomdesaverne.fr ou par téléphone au 03.88.02.21.80



Déchets Verts

Le site de dépôt des déchets verts se remplit rapidement, obligeant à repousser le tas fréquemment. Il est demandé aux usagers de déposer leurs apports en « hauteur » et de ne pas les étaler en longueur, voire au milieu de la placette comme cela se voit de temps à autre.

Pour la campagne 2025/2026, un nouveau badge est disponible à la mairie, pour le modique coût de 2€ (prix de revient)



Collège de France

Le 22 novembre 2023, le député Hetzel a organisé la visite du Collège de France

Le Collège de France, anciennement nommé Collège royal, est un grand établissement d'enseignement et de recherche français, institué par François I^{er} en 1530. Il est situé place Marcelin-Berthelot dans le 5^e arrondissement de Paris, au cœur du Quartier latin.

La visite organisée par Patrick Hetzel, a permis aux maires de la 7^e circonscription du Bas-Rhin de visiter ce magnifique bâtiment. La présentation a été faite par son administrateur Thomas Römer, un universitaire allemand.

Dans cette institution prestigieuse, les cours, **sont en effet accessibles à tous** librement, sans inscription, dans la limite des places disponibles.



Office du tourisme de Saverne

Les bureaux de l'office du tourisme situés sur la rue principale de Saverne, ont été déménagés au 4 rue Poincaré, dans le Cloître des Récollets. En effet étant locataire, avec un coût de loyer très élevé, la communauté de communes, avec l'accord de la ville de Saverne ont décidé de s'installer dans un site «propre» tout en le modernisant.

Il a été inauguré en présence de la préfète du Grand Est Madame Josiane Chevalier.



Caméras de surveillance

On voit fleurir beaucoup de caméras de surveillance sur des propriétés privées, il est vrai qu'elles sont très abordables et faciles d'installation. Les vendeurs expliquent rarement quelles sont les règles à observer pour leur installation !

Ai-je le droit de filmer ou pas ?

Il y a évidemment des restrictions.

Vous ne pouvez filmer que l'intérieur de votre propriété.

Il vous est interdit de filmer la voie publique, même pour surveiller votre véhicule garé devant votre domicile, précise la CNIL ! (*Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés*)

De la même façon, les caméras ne doivent pas filmer l'espace de vos voisins. C'est pourquoi la plupart des caméras sont équipées d'options de masquage partiel de l'image.

Seules les mairies sont autorisées à filmer l'espace public, elles ont à respecter des règles de conservation des images sur une durée définie. Par ailleurs, il y a lieu de définir quelles sont les personnes autorisées à consulter les images.



Recensement des jeunes

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

JDC
OBJECTIF CITOYEN
 LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SGA
 Direction du Service National

Centrales photovoltaïques = c'est parti pour l'opération d'autoconsommation collective

Ce sont quelquefois les citoyens, conscients des enjeux du changement climatique, qui donnent l'impulsion. C'est le cas avec l'entreprise citoyenne Centrales Villageoises du Pays de Saverne qui - depuis 2018 - produit de l'électricité verte et locale.

Après 2 années de travail, le projet d'autoconsommation collective - c'est à dire produire ET aussi consommer localement va enfin démarrer.

Nous recherchons des consommateurs qui souhaitent utiliser l'électricité produite sur les toits de Steinbourg (église et atelier municipal) et bientôt ceux de Saessolsheim, Monswiller, Dettwiller ou Haegen.

Le démarrage sera tout doux, car il y aura peu d'énergie à distribuer au début.

Si vous êtes localisé(e) sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saverne,

Si vous êtes équipé(e) d'un compteur communicant,

Et si vous souhaitez faire partie des premiers clients à bénéficier de l'électricité verte et locale, rejoignez-nous ! C'est simple, retrouvez les informations sur www.cvps.fr

A ce jour, Centrales Villageoises du Pays de Saverne vous propose un tarif de l'électricité de 0,15€/kWh hors taxes, ce qui est légèrement inférieur au tarif de vente règlementé.

Pour continuer à investir dans les centrales photovoltaïques locales et produire plus d'énergie verte, nous avons besoin de vous ; Rejoignez les 220 actionnaires de Centrales Villageoises du Pays de Saverne. Le prix de l'action est de 110 euros pour permettre à chaque foyer de devenir producteur d'énergies renouvelables avec Centrales Villageoises.

Devenez actionnaire vous-même et offrez une action à vos enfants, petits-enfants pour Noël.

Par ailleurs, pour les particuliers qui ont le souhait de produire eux-mêmes une partie de leur énergie en autoconsommation individuelle, Centrales Villageoises organise à nouveau **une commande groupée de kits photovoltaïques** en février 2025: C'est une solution facile, avantageuse (économie sur les frais de livraison) pour avoir - dès les beaux jours du printemps - de l'électricité produite chez soi et pour sa propre consommation.

Tous nos projets (prochaines installations, kit PV, réunions publiques) sont consultables sur notre site : www.cvps.fr

Si vous avez des questions, contactez-nous à l'adresse paysdesaverne@centralesvillageoises.fr




DECI : DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Depuis mi 2023 notre commune est en train de se mettre en conformité par rapport à la DECI.

Au sens de la loi, les obligations du maire en matière de DECI, sont de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des moyens en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre.

Pour répondre à cette obligation, un correspondant : Incendie – Secours a été désigné pour la commune d'Eckartswiller. Fin 2023, un arrêté municipal DECI a été pris ; cet arrêté reprend tous les équipements de la commune destinés à la lutte contre l'incendie, notamment tous les poteaux d'incendie. Ces derniers sont tous repris dans un logiciel ESCORT. Nous avons 26 poteaux incendie sur la commune, dont un situé sur la Départementale 1004 (casse auto ancien hôtel) alimenté par le réseau d'eau de DANNE ET QUATRE VENTS.


ECKARTSWILLER
Mairie d'ECKARTSWILLER
SIS67

[Identification](#) > [Accueil](#) > [Sélection des Points d'eau](#) > [Détails d'un point d'eau](#)

Implantation <Voie publique>

Commune/S.com ECKARTSWILLER <Aucun>

CIS (1) 1er appel SAVERNE

N° dans la voie 1 Voie Rue Principale N° 1

Visualisation historique Risque Inconnu

Précision d'adresse

précédente suivante

Point d'eau EN SERVICE et CONFORME

État ✓ Anomalies i Accès ✓ Sign. ✓

N° 18075

Type PI de diam 80

Famille PEI Pression Genre Poteau Incendie

Situation

Implanté Archivé En Projet

Position SIG X 1019791.8

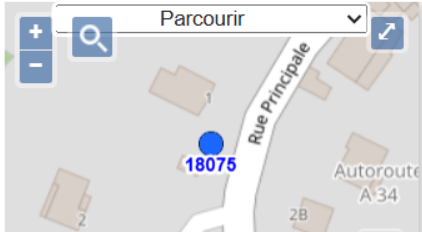
Y 6860350.99

Position parc. 54-A5-D4

Num. alternatif 7 - 14689

Ressources

Parcourir



État (2)

Localisation (4)

Documents (1)

Particularité d'accès Problème de signalisation Privé

Accessibilité

Aménagements

DECI : DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

La vérification des poteaux incendie par le Service Incendie Secours (SIS) de la Communauté Européenne d'Alsace (CEA) a mis en évidence que le poteau d'incendie devant les maisons 33/ 35 rue principale était non conforme.

Le coffret de distribution du gaz n'a pas été implanté à une distance suffisante du poteau incendie.

En effet la proximité du coffret gaz gênait la bonne manœuvre d'ouverture de la vanne, empêchant d'effectuer un tour complet de la clé pour l'ouverture. Le coût de cette opération de déplacement du coffret gaz a été pris en charge par le réseau de distribution Gaz GRDF.



Suite à plusieurs réunions avec le correspondant du SIS (Service Incendie Secours) de la CEA, il reste encore des actions à mener pour la mise en conformité complète.

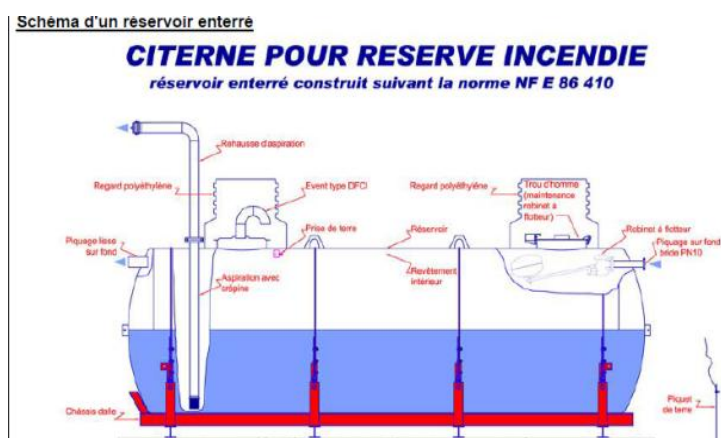
OBERHOF

A ce jour, l'équipement DECI à OBERHOF (3 maisons d'habitations et une grange) n'est pas conforme. Le lieu dit est alimenté par un réseau de distribution d'eau (source locale). Cet équipement date des années 1950.

Il faudra probablement mettre en place une citerne enterrée de 60 m³. Nous allons essayer de mutualiser cet investissement avec la commune de NEUWILLER LES SAVERNE. La maison forestière est située sur le ban de leur commune.

Départementale 1004 / D604 / La Colonne / OBEN AN DER STRASSE.

Le débit du poteau Incendie alimenté est insuffisant un situé devant l'hôtel est insuffisant et la aussi il faudra mettre en place une réserve d'eau.



Ces mises en conformité nécessitent de prévoir un financement doté de subventions et ce malgré une probable baisse des aides de l'Etat.

ADRESSES

Adresses utiles et Numéros d'urgence

Pompiers	18
Gendarmerie	17
Gendarmerie Nationale	03 88 91 19 12
S.M.U.R	15
Centre anti-poisson Strasbourg	03 88 37 37 37
Urgence SOS Mains	03 88 55 22 68
Hôpital Ste Catherine à Saverne	03 88 71 67 67
E.S (sécurité dépannage) 24h/24h	03 88 18 74 00
GDF (sécurité dépannage) 24h/24h	03 88 82 01 62
Permanence SDEA	03 88 19 97 09
Ramonage Florence Neuwiller lès Saverne	03 88 70 03 75
Ou Ramonage Alsace Nord Bouxwiller	03 88 91 66 72
Service des impôts de Saverne	03 88 03 12 50
Sous-Préfecture de Saverne	03 88 71 72 00
Déchèterie de Saverne	03 24 26 54 78
Smictom Saverne	03 88 02 21 80